

extrait**du registre des délibérations
du conseil municipal**SEANCE DU **MARDI 5 MARS 2019****2019-005**

Le mardi 5 mars 2019, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 26 février 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 27	Votes Pour : 27
Nombre de Membres présents : 21	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Jean-Vincent BOUSSQUET, Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Philippe GUILLARD, Christelle LAMBERT, Jean-Luc MARTINEAU, Jean SCHUBNEL, Gilberte RICHER, Marie-Françoise GENET, Didier PELLOTT, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Brigitte CHOUTEAU, Marc PLOUZEAU, Julien BERTRAND, Anne LUMEAU, Françoise FONFREDE, Luc CHRETIEN, Catherine AOUILLE, Jean-Jacques LAPORTE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Martine GREAULT-CHIONNA à Christelle LAMBERT, Marion FRANZELLA-SCHOOS à Anne LUMEAU, Bertrand MARCQ à Marie-Françoise GENET, Michaël AUCLIN à Jean-Luc DUPONT, Gaële BOURGEOIS à Luc CHRETIEN, Céline DELAGARDE à Jean-Luc DUCHESNE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. GUILLARD

Rapport d'orientations budgétaires 2019

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, la note de synthèse annexée à la présente délibération constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2019 de la ville de Chinon.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- **PREND** acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019.

Fait à CHINON, le 6 mars 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le - 7 MARS 2019

de la publication le - 7 MARS 2019

Fait à CHINON le - 7 MARS 2019

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

